

Assises romandes – Lausanne, 2 février 2019, 14h-17h

Jeunes migrant-e-s débouté-e-s privé-e-s de formation ? Une vive préoccupation en Suisse romande

Dossier de presse



- **Préambule : pourquoi ces Assises ?** p.1
- **Point de la situation : formation/emploi pour les réfugiés** p.2
- **Infos techniques : réfugié, permis N, requérant ? le jargon de l'asile** p.3
- **Quelques situations concrètes** p.3-6

Les cas de jeunes migrant-e-s contraint-e-s d'interrompre leur formation suite à un refus de leur demande d'asile se multiplient. Cela place les jeunes concerné-e-s dans des situations à risques et suscite chez eux un profond désarroi. Ce qui entraîne également l'incompréhension des personnes qui les entourent, notamment des patron-e-s et des familles de parrainage.

Ces assises romandes entendent ainsi être une porte d'entrée pour ouvrir un dialogue national sur le sujet et ont abouti à la création d'un « appel du 2 février ».

PREAMBULE

La société civile se mobilise pour évoquer cette situation extrêmement préoccupante et réfléchir aux pistes d'actions possibles pour soutenir ces jeunes. A l'initiative du [Service social international](#), de [l'Alliance pour le Droit des Enfants Migrants](#) (ADEM), [d'Action Parrainages Vaud](#), une journée d'assises romandes concernant les jeunes migrant-e-s débouté-e-s privé-e-s de formation a eu lieu à Lausanne le 2 février et a réuni 200 personnes venant de toute la Suisse Romande. Elle a permis d'entendre des patron-ne-s, des jeunes et des personnes qui les soutiennent dans leur quotidien. Elle a également le point sur les diverses actions entreprises sur le plan politique et les prochains pas envisagés. Une partie de l'après-midi s'est déroulée sous forme d'ateliers de discussion réunissant les jeunes concernés, les familles de parrainage, des patron-nes de PME, des professionnel-le-s du domaine, des politicien-ne-s et plus largement des personnes intéressées par le sujet.

La plupart de ces jeunes, après un parcours difficile et au prix de beaucoup d'efforts et de volonté, sont parvenus à intégrer notre système de formation. Par ailleurs, ils représentent une chance pour les entreprises et l'économie de notre pays. En annexe, des exemples de situations de jeunes débouté-e-s privé-e-s de formation dans les cantons romands et un article qui décrit le point de vue des patrons sur cette thématique. Cette question touche toute la Suisse, comme le montre l'exemple de deux jeunes apprentis érythréens condamnés à abandonner leur apprentissage après avoir reçu un arrêt du Tribunal Administratif Fédéral, relayé par la radio suisse alémanique (SRF)< https://www.srf.ch/play/radio/echo-der-zeit/audio/asylsuchende-landen-in-der-nothilfe?id=e974c05a-bfd0-46eb-801b85ea8f9519ee&fbclid=IwAR16ZYmYX5J35CMEYt4T-EcuUvdcF6bO5Yxzqf_TaeGpppfAAPiKxRXZhnU&station=69e8ac16-4327-4af4-b873-fd5cd6e895a7>.

POINT DE LA SITUATION : FORMATION/EMPLOI POUR LES RÉFUGIÉS

Beaucoup de requérant-es d'asile arrivent en Suisse avant l'âge de 30 ans, souvent entre 15 et 25 ans. Après 3 mois, ils ont le droit de travailler ou de commencer une formation professionnelle. Quant aux mineurs, ils sont scolarisés rapidement. La réponse à leur demande d'asile peut prendre plusieurs années. Pendant cette période d'attente, une partie d'entre eux entrent en apprentissage, or l'apprentissage est considéré comme un emploi. Si au bout de la procédure d'asile, un requérant reçoit une réponse négative, il doit quitter son apprentissage, et son patron reçoit une lettre du service de l'emploi qui lui ordonne de le licencier. Si le patron ne le fait pas, il se met dans l'illégalité.

Cette mesure est absurde, car la plupart de ces jeunes, en particulier les Erythréens, ne repartiront pas dans leur pays. En effet, la Suisse ne peut pas les renvoyer faute d'accord de réadmission avec leur pays d'origine, où la rapporteuse de l'ONU et la plupart des ONG reconnaissent qu'ils risquent d'être torturés ou maltraités, et vraisemblablement astreints à un service national assimilé à du travail forcé, raison pour laquelle ils ont fui l'Erythrée. **La Suisse est d'ailleurs le seul pays européen à rendre des décisions de renvoi**, alors même que ce renvoi est inapplicable. Ils vont donc rester en Suisse, vivant de l'aide d'urgence et totalement désœuvrés. Cette situation renforce les préjugés envers les migrants, et le sentiment d'insécurité de certains Suisses.

Nous pensons qu'il est contre-productif d'interdire à ces jeunes de poursuivre leur formation, non seulement pour eux, mais pour l'ensemble de la société suisse. En effet, pour la plupart, ils resteront en Suisse et finiront par obtenir un titre de séjour. Leur permettre de se former évite de les mettre dans une situation désespérante, à la merci de personnes qui leur proposent des activités illégales. Une formation leur permettra d'être utiles à leur société d'accueil dès l'obtention d'un permis de séjour. De même pour ceux qui, à terme, partiront ailleurs ou rentreront chez eux. Leur avenir sera meilleur s'ils ont une formation et ce plus est également un argument pour favoriser le retour des personnes qui envisagent de repartir.

LE JARGON DE L'ASILE

Pour mieux comprendre le jargon de l'asile, un document très complet à l'intention des journalistes a été préparé par *Vivre Ensemble* : https://asile.ch/wp/wp-content/uploads/2017/03/Vivre- Ensemble_M%C3%A9mots-journalistes-asile-et-migrations_mars-2017.pdf.

Mais voici un résumé succinct :

Demandeur-se d'asile (permis N) : Personne ayant requis la protection d'un pays autre que le sien, en attente d'une décision. En Suisse, la personne a un accès limité au marché du travail (interdiction durant 3, voire 6 mois, puis restriction à certaines branches) mais peut commencer une formation. Les enfants ont le droit d'aller à l'école.

Personne admise provisoirement (Permis F) : Personne dont la Suisse reconnaît le besoin de protection internationale, mais pas la qualité de réfugié. Techniquement, les autorités rendent une décision négative assortie d'une décision de renvoi dont l'exécution est jugée inexigible, illicite ou impossible. Le plus souvent, cela signifie que le renvoi mettrait sa vie en danger, essentiellement en raison d'une situation de guerre, de violence généralisée, de risque de peine

de mort, de torture, ou du fait de sa vulnérabilité (p.ex. mineur-e isolé-e sans réseau dans son pays d'origine, personne gravement malade sans possibilité de soins dans le pays d'origine, etc.). Le permis F n'est pas un titre de séjour et ne donne accès qu'à des droits limités. La personne qui détient un permis F peut travailler.

Débouté-e : Personne ayant reçu une décision de renvoi exécutoire suite au rejet de sa demande d'asile en procédure ordinaire ou par décision de non-entrée en matière (NEM) et qui est tenue de quitter la Suisse. Dans certains cas (NEM Dublin notamment), cela ne signifie pas que la personne concernée n'a pas besoin de protection internationale. Ces personnes n'ayant plus le droit de séjourner en Suisse, elles n'ont pas de permis, mais une attestation de délai de départ (appelée « papier blanc »), qu'elles doivent faire viser régulièrement par les autorités cantonales en charge de la migration. Elles n'ont plus le droit de travailler. Elles peuvent demander une aide minimale pour survivre, l'« aide d'urgence ».

Réfugié-e (permis B ou C réfugié) Défini au niveau international par la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et son Protocole de 1967, le terme « réfugié » désigne toute personne qui, « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. » (art. 1 A (2))

EXEMPLES DE JEUNES RÉFUGIÉS DÉBOUTÉS EN FORMATION EN SUISSE ROMANDE

VAUD D, Guinée, 17 ans 1/2, arrivée en CH en avril 2017 comme mineur non accompagné (MNA). Reçoit une décision négative du SEM en été 2017, confirmée par un arrêt du TAF quelques mois plus tard. Passage à l'aide d'urgence. Après avoir suivi l'école de la transition pendant plusieurs mois a, en été 2018, la possibilité de signer un contrat de préapprentissage auprès d'un agriculteur, qui prépare tous les documents et est prêt à envisager les aménagements nécessaires à la formation ce jeune. L'employeur doit renoncer suite à la situation administrative du jeune.

L. Ethiopie. 19 ans. Arrivé en CH comme MNA en 2016. Après séjour en foyer MNA vit en colocation. Après une année à l'école de transition. Depuis l'été 2018, il suit un préapprentissage dans un domaine de la construction. Promesse d'entrée en apprentissage pour août 2019. Décision négative du SEM nov. 18. En recours.

M., Erythrée. 20 ans, arrivé en mai 2015 en CH comme MNA. Après avoir suivi l'école de la transition, le jeune a effectué plusieurs stages, tous positifs. Il obtient une promesse d'apprentissage AFP dans un domaine de la construction dès le mois d'août 2019. En attendant, le patron lui propose de faire un préapprentissage dès janvier 2019. Le patron contraint à renoncer au contrat face à la situation administrative du jeune. A l'aide d'urgence, le jeune vit dans une famille qui l'accueille sans défraiement. Plusieurs autres situations connues – certains jeunes ont dû arrêter un apprentissage/préapprentissage entamé.

GENEVE A., Erythrée, 20 ans. Il est arrivé en Suisse en sept. 2015 comme MNA. La Suisse lui a refusé l'asile avec arrêt du TAF en octobre 2018 et lui a ordonné de quitter le territoire pour le 15 novembre. Passage à l'aide d'urgence. Après deux ans de classe d'accueil, il fréquente maintenant une classe d'orientation professionnelle (COP). Il peut continuer l'école sans pour autant pouvoir faire des stages ou toute autre activité rémunérée. Grâce à des démarches internes venant d'assistants sociaux, il a pu rester dans son logement avec ses colocataires.

NEUCHATEL T. Erythrée 20 ans est arrivé en Suisse en juin 2016 en tant que MNA. Après avoir pris des cours de français, ce jeune suit plusieurs stages en vue d'obtenir un apprentissage de cuisinier. Après l'arrêt du TAF, il passe à l'aide d'urgence fin décembre 2018. Il doit interrompre sa formation et doit quitter son appartement pour être placé dans un centre pour requérants d'asile. D'autres situations connues sur Fribourg et Valais. Egalement de jeunes contraints à interrompre un préapprentissage ou apprentissage.

Débouté peu après ses débuts d'apprenti

ÉTOY La demande d'asile de Geremedhin Tesfay, jeune Erythréen de 20 ans, a été rejetée. Pourtant, il venait d'être engagé pour une formation à la Carrosserie Favre.

PAR JOCELYNE LAURENT@LACOTE.CH

«C'est horrible, j'avais envie de rester en Suisse», confie tout timide Geremedhin Tesfay, 20 ans. Le jeune Erythréen doit quitter la Suisse, alors qu'il avait fait montre d'une réelle volonté d'intégration. Sa demande d'asile a été rejetée par le Tribunal administratif fédéral - en 2016, le jeune homme avait fait recours contre un premier refus. La décision est tombée le 28 novembre. Elle est assortie d'un délai de départ au 3 janvier.

Le requérant d'asile, qui vit à Saint-Prix, venait à peine de commencer un apprentissage de peintre automobile auprès de la Carrosserie D R Favre à Etoy: «J'aime beaucoup le métier de carrossier.»

Propres démarches pour trouver un stage
Il a de lui-même appelé la carrosserie pour demander à y faire un stage. Conquis par ses qualités professionnelles, les deux frères lui ont proposé de débuter un apprentissage en vue d'obtenir une attestation fédérale de formation professionnelle, puis un certificat fédéral de capacité. «On a rarement vu un stagiaire aussi efficace et intéressé que lui, il travaille très bien. On a voulu lui donner sa chance», explique Dominique Favre.

Mais le 14 décembre, Dominique et son frère Raphaël ont reçu une missive de la part du Service de la population qui leur signifie qu'ils se mettront dans l'ilégalité s'ils continuaient à employer leur jeune apprenti. Un risque qu'ils ne souhaitaient pas courir. Après coup, les deux frères éprouvent un sentiment d'amertume envers le système.

Soutien envers les Erythréens

Geremedhin Tesfay a décidé de quitter son pays sans en avertir sa famille: «Je voulais avoir un métier, pouvoir étudier. Dans mon pays, on ne peut pas, on est obligés d'être soldat. Le jeune mineur, comme beaucoup de ses compatriotes, a fait un long périple, semé d'embûches et de violences, pour rejoindre notre pays. Il arrive en Suisse en août 2015 en tant que mineur non accompagné. Précédemment, lui et ses compatriotes avaient des chances d'y rester durablement. Mais, dès 2016, les pratiques de la Confédération se sont durcies pour les ressortissants de ce pays. Un revirement qui a déclenché un élan de soutien à leur égard. L'Action citoyenne pour une politique d'asile digne de la Suisse a lancé récemment une pétition qu'elle a adressée à la Confédération. Elle a recueilli 12 000 signatures. «Nous sommes inquiets du changement de politique de la Suisse envers des personnes qui ont fui l'une des dictatures les plus brutales de la planète», relèvent notamment les pétitionnaires.



Geremedhin Tesfay et son patron Raphaël Favre, l'Erythréen de 20 ans s'est vu signifier une décision de renvoi par Berne alors qu'il vient de débuter un apprentissage de peintre automobile. CÉDRIC SANDOZ

On est surpris, l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (Evam) nous a encouragés à l'employer et à aucun moment ne nous a dit qu'il risquait d'être expulsé», relève Dominique Favre. «Il est même dépités, on a fait toutes les démarches nécessaires, il a une place et on le renvoie après tous les efforts fournis! L'Evam ne nous a jamais expliqué clairement les conséquences d'être détenteur d'un li-

vret N», ajoute son frère. Ils n'étaient pas non plus au courant que la demande d'asile de Geremedhin avait déjà été rejetée en 2016 et avait fait l'objet d'un recours au TAF.

Employeurs encouragés à engager des migrants

«Le jeune Geremedhin Tesfay a trouvé une place pour une AFP auprès de la carrosserie Favre par ses propres moyens, faisant preuve d'une grande autonomie. Par la suite, l'employeur a contacté le groupe Emploi de l'Evam afin d'obtenir la marche à suivre pour l'engagement. L'Evam a répondu à sa demande, lui fournissant les informations utiles, notamment autour des démarches pour annoncer la prise d'emploi et concernant le versement du salaire», explique Evi Kassimidis, chargée de communication pour l'Evam. Et de rappeler que la loi fédérale sur l'asile stipule qu'un requérant d'asile doté d'un livret N - soit en procédure d'asile - est autorisé à exercer une activité lucrative après trois mois. «On encourage la prise d'emploi. Notre objectif est que les migrants s'insèrent le plus tôt possible dans le

«Geremedhin est un jeune requérant qui veut bosser, s'en sortir et on le renvoie, ce n'est pas juste!»

ALINE FAVRE
ÉPOUSE D'UN DES DEUX PATRONS
DU REQUÉRANT D'ASILE DÉBOUTÉ

monde du travail ou dans une formation. Ainsi, ils seront mieux intégrés et coûteront moins à la société puisqu'ils seront financièrement autonomes.»

Asile et travail, deux domaines séparés

«Sur le principe, nous ne dissimulons pas d'informations aux employeurs: ce sont des partenaires essentiels dans l'intégration du migrant. Nous ne voulons surtout pas les décourager dans leur volonté d'engager une personne, mais pas au prix de cacher la réalité, renchérit Frédéric Rouyard, porte-parole du Service vaudois de la population. Par définition, une personne en procédure d'asile peut recevoir une décision né-

gative des autorités fédérales sur sa demande d'asile.»

«Notre mission est complètement indépendante de la réponse relative à la demande d'asile», précise la porte-parole de l'Evam. C'est le Secrétariat d'État aux migrations de la Confédération qui est compétent en la matière.

Mais Geremedhin a probablement fait les frais d'une politique fédérale qui s'est durcie à l'égard des ressortissants de son pays (lire encadré).

Les deux patrons sont d'autant plus dépités qu'ils ne cachent pas que le métier n'attire pas tellement de Suisses et que d'autres stagiaires ou apprentis - helvètes - n'ont pas démontré la même motivation et les mêmes qualités professionnelles que Geremedhin.

«Ceux qui décident de les renvoyer vont ensuite pleurer parce qu'ils ne trouvent plus personne pour réparer leur voiture», s'exclame Raphaël Favre. «Geremedhin est un jeune requérant qui veut bosser, s'en sortir et on le renvoie, ce n'est pas juste», ajoute son épouse Aline, qui travaille également à l'entreprise. Assommé par la nouvelle, le jeune homme n'avait, en dé-

cembre, pas encore décidé où il irait en 2019. Il a finalement opté pour la Belgique, où il partira la semaine prochaine.

Il n'a pas informé ses parents restés au pays

Il avait la possibilité de demander une aide d'urgence et au retour. Mais rentrer en Erythrée était exclu. «Je ne peux pas repartir. Ils vont me mettre en prison et m'enrôler», apprend-il. Des craintes rejetées par le Tribunal administratif fédéral qui justifie ainsi le rejet de sa demande d'asile. Il ne peut toutefois pas être renvoyé de force, car il n'y a pas d'accord de réadmission entre la Suisse et l'Erythrée.

«Mon fils est très perturbé depuis qu'il a appris la nouvelle. Il m'a confié ne pas oser dire à ses parents qu'il est forcé de quitter la Suisse. Ils auraient trop de peine», explique sa marraine, la Saint-Preyarde Pierrette Paulou-Vaucher, membre d'Actions-Parrainages. Les portes de la carrosserie restent grandes ouvertes si, par chance, la situation de Geremedhin devait être régularisée. «On lui a dit de revenir ici tout de suite», affirme Raphaël Favre.

Aux Sapins, le jeune apprenti vient de loin

COLOMBIER-SUR-MORGES Cette ferme peut compter sur un aide pas comme les autres: Maekele Gaym, un jeune migrant érythréen. Il y effectue un apprentissage d'agriculteur.

PAR JOCELYNE LAURENT@LACOTE.CH

Théo Grossenbacher siffle «Les copains d'abord», de Georges Brassens, tout en récoltant des colraves qu'il apporte à Maekele, chargé de couper les fanes. L'agriculteur bio et son jeune apprenti érythréen partagent une évidente complicité. Maekele Gaym travaille à la ferme Les Sapins depuis janvier dernier et vit avec la famille de Viviane et Théo Grossenbacher. Le jeune Erythréen de 20 ans y a débuté un préapprentissage d'agriculteur avant d'entamer un apprentissage en août.

6

jeunes issus de la migration ont pu profiter de ce programme de formation sur La Côte

Au terme de sa formation, il obtiendra une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Et aura bénéficié ainsi d'un programme inédit en Suisse, soit la possibilité d'accéder à un apprentissage en tant que migrant ou réfugié. Sur Vaud, ce projet pilote se nomme prolongation d'apprentissage pour l'intégration, PAI VD (lire encadré).

Une initiative saluée par l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (Evam). «La PAI montre que ces personnes ont leur place sur le marché du travail, qu'elles ont des compétences et des qualités recherchées aussi par des employeurs et, surtout, que la formation est possible en parallèle de l'apprentissage de la langue», affirme Sara DuRussel, conseillère en emploi à l'Evam. «On encourage et on soutient leur intégration professionnelle, car l'immense majorité pourra rester en Suisse», ajoute Evi Kassimidis, porte-parole de l'Evam.

La fin d'une errance

Au-delà de la formation professionnelle, cet apprentissage représente pour Maekele, arrivé en Suisse en tant que mineur non accompagné, la fin d'une errance d'abris en colocations. A Colombier-sur-Morges, il a retrouvé la chaleur d'un foyer et la vie joyeuse en communauté - la ferme Les Sapins emploie en



Maekele Gaym et son formateur Theo Grossenbacher œuvrent sous les serres de culture maraîchère bio. SIGFRÉDO HARD

ce moment six stagiaires et un saisonnier. «Vivre ici, c'est comme si j'étais dans ma propre famille. On m'aide, on me demande si j'ai un problème, Théo m'explique beaucoup de choses», relève Maekele.

Le jeune Erythréen avait déjà une certaine habileté du travail de la terre, entièrement à la main par contre, sa famille ayant un tout petit terrain agricole. Qu'a-t-il découvert à la ferme Les Sapins? «On m'a appris à être heureux, répond-il spontanément. «Tu l'étais déjà avant», ajoute Viviane Grossenbacher. «On est tous utilisés les uns aux autres», renchérit son mari.

Et, à son tour, qu'est-ce que la famille retire de cette cohabitation avec son jeune apprenti? «Maekele est venu avec un cœur pur et sain et il l'a gardé. Il est intégré, il a de grandes qualités humaines, il mérite tous les égards», répond Théo Grossenbacher, apportant la preuve, s'il le fallait, qu'il y a de belles personnes dans cette catégorie de la population si souvent fustigée par des discours populistes. «Je trouve beau son engage-

ment, sa manière de fonctionner, il veut toujours en faire plus. Il est un exemple pour d'autres», ajoute son épouse.

Des parrains bienveillants

Maekele est entré dans la vie de la famille grâce à des clients devenus des amis. A Renens, le jeune homme était parrainé par un couple de retraités de Bussigny. Ce sont eux qui ont demandé qu'il puisse faire un stage à Colombier. Les Grossenbacher ont le sens de l'accueil chevillé au corps et au cœur, ils sont déjà

“
ici, on m'a appris à être heureux.
MAEKELE GAYM
MIGRANT ERYTHÉEN
ET APPRENTI AGRICULTEUR

famille d'accueil pour Caritas. Pourquoi cette nouvelle aventure? «On a fait confiance à nos amis qui nous disaient

que Maekele était un bon garçon. Il ne méritait pas qu'on le laisse tomber. Et, en effet, tout se passe très bien. Il est très engagé, motivé, il se donne beaucoup de peine et les moyens de réussir», répond l'agriculteur. Et le formateur de relever avec fierté que son apprenti a obtenu un 4 et demi à un exposé sur la production maraîchère qu'ils ont préparé ensemble.

«J'aime bien travailler comme agriculteur, mais je ne suis pas sûr que je resterai toute ma vie dans ce domaine», re-

Un millier de jeunes en formation

Cet automne, en Suisse, près de 1000 réfugiés ont pu accéder à un préapprentissage d'intégration. Le projet pilote a été lancé par le Secrétariat d'Etat aux migrations.

Dans le canton de Vaud, il a pris la forme d'une Prolongation d'apprentissage pour l'intégration (PAI VD) qui consiste à ajouter un an au contrat d'apprentissage.

Le programme est destiné aux personnes allophones issues de la migration: 74 contrats d'apprentissage, tous secteurs professionnels confondus, ont été signés à ce jour.

Dans la région de La Côte, six jeunes en ont bénéficié.

Durant la première année, les apprentis PAI travaillent trois jours en entreprise et étudient deux jours en école professionnelle.

A l'issue de leur formation, ils obtiennent soit une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou un certificat fédéral de capacité (CFC).

Le programme est piloté par la Direction générale de l'enseignement post-obligatoire.

lèvre tout de même le jeune Erythréen. Sans compter que nombre d'incertitudes planent encore sur son avenir. Maekele est détenteur d'un permis F, soit un livret pour étrangers «admis provisoires». Sa situation sera-t-elle régularisée? Une question qui reste en suspens et ne l'aide pas à se projeter dans l'avenir. «Je resterais bien en Suisse. Retourner chez moi? Seulement si mon pays retrouve sa liberté.»

Le long périple de Maekele Gaym

Maekele n'a que 16 ans, en 2014, quand il décide de quitter l'Erythrée. Sans en informer sa mère qui l'en aurait empêché, ni son frère ou sa sœur. Son père est décédé, mort à la guerre d'indépendance contre l'Ethiopie. «Je ne voyais pas d'autre pour moi dans mon pays à cause des problèmes politiques», confie-t-il.

Le jeune Erythréen part avec deux amis et rejoint d'abord l'Ethiopie, où il reste neuf mois, avant de passer par le Soudan et la Libye. Il pale 1500 dollars pour traverser le Sahara. En Libye, le cauchemar

débute. Parti avec le moins d'argent possible pour ne pas se le faire dérober, Maekele doit contacter sa mère pour qu'elle s'acquitte du prix de la traversée de la Méditerranée, chiffré à 2000 dollars. «En Libye, ils nous tapent dessus tant qu'ils n'ont pas reçu l'argent», confie Maekele, qui se fera opérer d'un problème à la tête une fois arrivé en Suisse. Pour payer le passage de son fils en Europe, sa mère est contrainte de vendre une partie de ses biens. «Nous étions 500 sur un petit bateau, sans toilettes,

ni rien à boire et à manger. J'étais coincé dans la soute. Parfois, on a dû sortir l'eau qui rentrait dans le bateau avec des bidons. Le voyage a duré un jour et demi. C'est un bateau italien ou allemand qui nous a récupérés, ils nous ont donné à boire et à manger», se souvient Maekele. En Italie, le jeune homme réussit à acheter un billet de train. Son objectif: rejoindre l'Angleterre. Il se fait arrêter à Lugano. Le jeune mineur non accompagné passera d'abord par Lucerne puis il sera transféré à Lausanne.